



Changement de revêtement de sol dans une location

Par **ROCIO**, le **30/01/2015** à **14:14**

Bonjour,

Mes locataires entrés depuis un mois m'annoncent qu'ils sont allergiques à la moquette, (appartement presque neuf) et qu'ils souhaitent un changement du revêtement de sol dans la chambre. Ils proposent de poser eux mêmes du lino ou du parquet flottant, moyennant pour moi en tant que propriétaire l'achat du nouveau matériau.... Qu'en pensez-vous ? L'ensemble des frais ne doivent-ils par leur incomber ?

Par **janus2fr**, le **30/01/2015** à **14:24**

Bonjour,

Si le revêtement actuel est en bon état, vous n'avez aucune obligation de participer financièrement au changement.

Par **domat**, le **30/01/2015** à **14:29**

bjr,

si vos locataires sont allergiques à votre revêtement de sol qui était apparent lors de leurs visites préalables, vous n'avez aucune obligation de participer financièrement à ces travaux. vous pouvez même leur interdire de modifier le revêtement de sol qui pourrait amoindrir l'isolation phonique du logement.

si cela ne leur convient pas, ils doivent trouver un autre logement.

cdt